

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivants :**

**Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour un suivi plus efficace des mesures visant à ralentir
l'effondrement de la biodiversité dans le canton**

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Messieurs les députés Maurice Neyroud, ainsi que du soussigné, rapporteur de minorité, Jean-François Thuillard.

2. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

La minorité est composée de professionnels de la terre qui depuis de nombreuses années ont adapté leurs méthodes de travail en fonction notamment de la nature et dans le but de maintenir, voire de renforcer plusieurs mesures en faveur d'une biodiversité adaptée à son environnement.

Le titre du postulat est choquant : « ralentir l'effondrement de la biodiversité dans le canton ». L'évolution des techniques de cultures ont beaucoup évolué ces trente dernières années et il n'est pas rare de croiser des espèces qui ne pouvaient être observées à l'époque. Le lézard vert dans le Lavaux, par exemple. La biodiversité dans le monde agricole et viticole n'est pas en train de s'effondrer.

Sur quel territoire pouvons-nous encore renforcer la biodiversité ? La forêt est déjà très protégée et chaque m² a déjà sa propre biodiversité. Il ne reste donc que la zone agricole. Depuis la mise en place des paiements directs, les agriculteurs ont fait de gros efforts pour adapter leurs exploitations et le territoire agricole avec des mesures contraignantes, et ce grâce aux financements cantonaux et fédéraux, comme par exemple l'entretien du paysage ou encore la limitation de l'utilisation des pesticides ainsi que des engrais issus du commerce. Il est rappelé que dès qu'une mesure relative à la biodiversité est introduite, nombre de denrées ne sont plus produites dans le canton ou en Suisse et doivent finalement être importées. De plus, il n'est quasiment jamais fait mention des conditions de production de ces marchandises ainsi qu'au bilan écologique relatif à leur transport.

Par ailleurs, la part de territoire agricole cultivé en culture biologique augmente et le canton de Vaud est en train de rattraper son retard puisqu'il se situe actuellement en dessous des proportions au niveau helvétique. Beaucoup d'exploitants se sont mis à l'agriculture biologique pour des raisons purement pécuniaires et non pas parce qu'ils en sont convaincus. Dès lors, la minorité s'inquiète que les mesures liées à la biodiversité aillent trop loin tout en soulignant les craintes pour l'avenir de l'agriculture. Le catalogue de mesures proposées aux agriculteurs est tellement vaste, que ces derniers s'y perdent et nous tenons à relever un certain ras le bol de la profession par rapport à ces mesures.

S'agissant du postulat, un rapport annuel dans le but d'informer le Parlement serait exagéré en termes temporels et nous sommes contre tout engagement de personnel supplémentaire.

Le Plan directeur cantonal (PDCn), dans sa stratégie, a plusieurs lignes d'actions et de nombreuses mesures en faveur de la biodiversité, preuve que cette question est déjà largement traitée. La minorité de la commission estime ces mesures suffisantes et est convaincue que la biodiversité est l'affaire de tous.

3. CONCLUSIONS

La minorité propose au Grand Conseil de refuser ce postulat en fonction des éléments ci-dessus.

Froideville, le 25 août 2018

Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard